

**Syndicat intercommunal de suivi  
de la concession de distribution publique  
d'électricité du Pays des Trois Frontières**

**PROCES - VERBAL**

**de l'installation du Comité Syndical et de l'élection  
du Président et des Membres du Bureau du Syndicat  
Intercommunal de suivi de la concession de distribution  
publique d'électricité du Pays des Trois Frontières.**

-----

Nombre de membres dont le Comité doit être composé :	117
Nombre de membres en exercice :	116
Nombre de membres présents en séance :	87
dont titulaires :	67
dont suppléants remplaçant un titulaire :	20

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze, le vingt quatre octobre à dix huit heures, les délégués des communes membres du Syndicat intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité du Pays des Trois Frontières, à savoir ALGRANGE, ANGEVILLERS, APACH, AUDUN-LE-TICHE, AUMETZ, BERTRANGE, BETTELAINVILLE, BOULANGE, BOUSSE, BUDING, BUDLING, CONTZ-LES-BAINS, DISTROFF, ELZANGE, FAMECK, FLASTROFF, FLORANGE, FONTOY, GRINDORFF, GUENANGE, HALSTROFF, HAUTE-KONTZ, HAVANGE, HAYANGE, HOMBURG-BUDANGE, HUNTING, ILLANGE, INGLANGE, KEMPLICH, KIRSCH-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, KLANG, KNUTANGE, KOENIGSMACKER, KUNTZIG, LAUMESFELD, LAUNSTROFF, LOMMERANGE, LUTTANGE, MALLING, MANDEREN, MANOM, MERSCHWEILLER, METZERESCHE, METZERVISSE, MONNEREN, MONTENACH, MOYEUVRE-GRANDE, NEUFCHÉF, NILVANGE, OTTANGE, OUDRENNE, RANGUEVAUX, REMELING, RETTEL, RITZING, ROCHONVILLERS, ROSSELANGE, RUSSANGE, RUSTROFF, SEREMANGE-ERZANGE, SIERCK-LES-BAINS, TERVILLE, THIONVILLE, TRESSANGE, VALMESTROFF, VECKRING, VITRY-SUR-ORNE, WALDWEISTROFF, WALDWISSE et YUTZ, dûment élus par leurs conseils municipaux respectifs, se sont réunis au siège du Syndicat sur la convocation qui leur a été adressée par le Sous-Préfet de Thionville, conformément à l'article L 163-10 du Code des Communes.

Etaient présents

Etaients présents

COMMUNE	TITULAIRES	P	SUPPLEANTS	P
ANGEVILLERS	Jean-Marie KOLTES	X	Sylvain SCHWEISSBERGER	
APACH	Gérard ROLLINGER		Jean PARLOUER	X
AUDUN-LE-TICHE	Elvio FORMICA	X	Lucien SCHAEFER	
AUDUN-LE-TICHE	Patrice FERRARI	X	René IACONE	
AUDUN-LE-TICHE	Witold PAWLIK		Angel VOLPE	X
BERTRANGE	Gérard SCHADEL		Gilbert MESSEMBOURG	X
BOUSSE	Claude NILLES	X	Roger GUILLAUME	X
BOUSSE	Armand CHARON		Huguette BACK	

BUDING	Ferdinand FICK	X	Jean-Yves LE CORRE	
BUDLING	Jean-Gérard GUIRKINGER	X	Roland MISCHLER	
DISTROFF	Yves ASCHBACHER	X	René BECKER	
FAMECK	Vito LARICHIUTTA	X	Angelo LOVERME	X
FAMECK	Michel LIEBGOTT		Alexandre JAEGER	
FAMECK	Claude CORVISIER	X	André ADAM	
FAMECK	Albert LEGLOIS		Michel FARAUT	X
FLORANGE	Alain SKLARCZYK	X		
FLORANGE	Alphonse ROBERT	X		
FONTOY	Henri BOGUET	X	Louis SAIVE	
FONTOY	Jean-Marie SCHNEIDER	X	François SALIPANTE	
GRINDORFF	Pierre LAUMESFELD	X	Georges WEBER	
GUENANGE	François ALBANE	X	René DECOTTE	
GUENANGE	Jean-Marie AUBRON	X	Hubert LECOANET	
GUENANGE	José CASTANOS	X	Claude BASSE	
HALSTROFF	Edmond RIPPLINGER		Christian SOMMEN	X
HAUTE-KONTZ	René LAMBINET		Daniel CHRISTNACKER	X
HAYANGE	Ernest MARCHETTI	X	Mario FERRARI	X
HAYANGE	Christian SGOMBRI		Alain KREBS	
HAYANGE	Charles KREBS	X	Joseph RICCHIUTI	
HAYANGE	Roger MULLER	X	Marin ORLANDINI	
HOMBOURG-BUDANGE	Michel BLANCHET	X	Jean-René KLEINE	
ILLANGE	Jean-Pierre HEITZ	X	Marcel WEING-ARTNER	X
ILLANGE	Sylvain OBIS		Philippe DOUBLIER	
INGLANGE	André WALLERICH	X	Norbert PRIESTER	
KEMPLICH	Jean-Nicolas CONATI	X	Marianne DUDOT	
KLANG	Jean HENNEQUIN	X	Jacques MICHON	
KNUTANGE	Georges DURRMEYER	X	François WIRTZ	
KNUTANGE	Jean-Louis BORELLA		André STEINER	X
KOENIGSMACKER	Robert WEBER		René SPET	X
KUNTZIG	Marie BRUNNER	X	J. Claude FIACK	
LAUNSTROFF	André FELTEN	X	Lucien JOLIVALT	
LOMMERANGE	Jean URBANSKI	X	Jean-Claude RODICQ	
MALLING	Norbert BEHR	X	Louis HENRION	
MANDEREN	Michel KICHENBRAND	X	Jean-Charles NILLES	
MANOM	Gilles KUNTZ	X	Dominique MANGIN	
MANOM	René LAGRUE	X	Raymond TILLEROT	
MERSCHWEILLER	René BREIT		Paul BREIT	X
METZERESCHE	Claude RIGAUD	X	Benoît GRUN	
MONNEREN	Marcel BEITZ	X	Marcel MANSION	
MONTENACH	Jean-Paul TINNES		Patrice PRINTZ	X
MOYEUVRE-GRANDE	Angel SANTARONI	X	Robert RIZZOTTI	X
MOYEUVRE-GRANDE	Larbi HAMIDI	X	René SCHMITT	
MOYEUVRE-GRANDE	Pierre PANAROTTO		André DILLENSCHNEIDER	
NILVANGE	Robert COLOMBANA	X	René RIFF	X
NILVANGE	Mario MORENA		Pierre MELLET	
NILVANGE	Raymond TRUTTMANN		Ewald SCHWARTZ	X
OTTANGE	Pierre BAREL	X		
ODRENNE	Albert KINTZINGER	X	Pierre HIRTZ	
RANGUEVAUX	René LEINENVEBER	X	Marcel HELD	
RETTEL	Alain FILET	X	Gilbert WAX	
RUSSANGE	Raymond UTERS	X	Victor GREGORIUS	
RUSTROFF	François LICHT	X	Jean-Jacques VEINANT	
SEREMANGE-ERZANGE	Serge JURCZAK	X	Jean-Paul LAURENT	

SEREMANGE-ERZANGE	Robert CEGLA	X	Alain OSTER	
SIERCK-LES-BAINS	Jean-Marie BLANCHET	X	J.-Jacques BETTEMBOURG	
TERVILLE	Armand MULLER	X	Jean-Claude MULLER	
TERVILLE	Bernard LEMOYNE	X	Jean-Claude D'ACCRISCIO	
TERVILLE	Jean DIEBOLD	X	Alfred MESCOLINI	
THIONVILLE	Jean-Paul ZEHNTER	X	Dominique SCHMITT	
THIONVILLE	Dominique MELI	X	Paul SIMON	
THIONVILLE	Gérard KIFFER		Jean CROUZIER	X
THIONVILLE	Jean FRANCHINI	X	Guy REMY	
THIONVILLE	Dr. Gilles EDELSON	X	Jean-Jacques WEHR	
THIONVILLE	Emile GIOVACCHINI	X	Gabriel AUDIBERT	
THIONVILLE	Pierre CORDIER	X	Alice FREYMAN	
THIONVILLE	Cécile JUPIN	X	Jean DELECROIX	
THIONVILLE	Henri de BEAUMONT	X	Paul PALZ	
THIONVILLE	André EHLIY	X	Renée BAIL	
TRESSANGE	Denis SCHILTZ	X	Jean-Paul WEBER	
VALMESTROFF	Paul THILL	X	André ROLLAN	
VECKRING	Henri CRIDLIG	X	Rémy HERDER	
VITRY-SUR-ORNE	Yves LAMBERT	X	Joëlle AST	
VITRY-SUR-ORNE	Luc CORRADI	X	Achille ROBERT	
WALDWISSE	Martin KREMER	X	Antoine DIHE	
YUTZ	Emile PRUNEAU		Jean SAINT-DIDIER	X
YUTZ	Louis LEGAY	X	Robert CAVELIUS	
YUTZ	Pierre DEBIEZ	X	Raymond JALABERT	
YUTZ	Charles SIMON	X	Robert BUTSCHA	

.....  
.....  
.....  
.....

La séance a été ouverte sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Thionville, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats de l'élection par les Conseils Municipaux de ALGRANGE, ANGEVILLERS, APACH, AUDUN-LE-TICHE, AUMETZ, BERTRANGE, BETTELAINVILLE, BOULANGE, BOUSSE, BUDING, BUDLING, CONTZ-LES-BAINS, DISTROFF, ELZANGE, FAMECK, FLASTROFF, FLORANGE, FONTOY, GRINDORFF, GUENANGE, HALSTROFF, HAUTE-KONTZ, HAVANGE, HAYANGE, HOMBURG-BUDANGE, HUNTING, ILLANGE, INGLANGE, KEMPLICH, KIRSCH-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, KLANG, KNUTANGE, KOENIGSMACKER, KUNTZIG, LAUMESFELD, LAUNSTROFF, LOMMERANGE, LUTTANGE, MALLING, MANDEREN, MANOM, MERSCHWEILLER, METZERESCHE, METZERVISSE, MONNEREN, MONTENACH, MOYEUVRE-GRANDE, NEUFCHIEF, NILVANGE, OTTANGE, OUDRENNE, RANGUEVAUX, REMELING, RETTEL, RITZING, ROCHONVILLERS, ROSSELANGE, RUSSANGE, RUSTROFF, SEREMANGE-ERZANGE, SIERCK-LES-BAINS, TERVILLE, THIONVILLE, TRESSANGE, VALMESTROFF, VECKRING, VITRY-SUR-ORNE, WALDWEISTROFF, WALDWISSE et YUTZ, de leurs délégués au Comité du Syndicat Intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité du Pays des Trois Frontières et a déclaré installer, en qualité de délégués titulaires :

MM Raymond ERZ, Roland NOMINE, Gilbert SCHMITT, Jean-Marie KOLTES,

WALDWISSE et YUTZ, de leurs délégués au Comité du Syndicat Intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité du Pays des Trois Frontières et a déclaré installer, en qualité de délégués titulaires :

MM Raymond ERZ, Roland NOMINE, Gilbert SCHMITT, Jean-Marie KOLTES, Gérard ROLLINGER, Elvio FORMICA, Patrice FERRARI, René IACONE, Bruno DALFOVO, André WEILER, Gérard SCHADEL, Jean-Yves LENTZ, Gérard IGNACZAK, Claude NILLES, Armand CHARON, Ferdinand FICK, Jean-Gérard GUIRKINGER, Etienne SIMON, Yves ASCHBACHER, Jean-Claude SCHARFF, Vito LARICHIUTTA, Michel LIEBGOTT, Claude CORVISIER, Albert LEGLOIS, Roland MANSION, Robert CHINI, Alain SKLARCZYK, André VERNIER, Alphonse ROBERT, Henri BOGUET, Jean-Marie SCHNEIDER, Pierre LAUMESFELD, François ALBANE, Jean-Marie AUBRON, José CASTANOS, Edmond RIPPLINGER, René LAMBINET, Alois HUTTIN, Ernest MARCHETTI, Christian SGOMBRI, Charles KREBS, Roger

MULLER, Michel BLANCHET, Raymond GEORGE, Jean-Pierre HEITZ, Sylvain OBIS, André WALLERICH, Jean-Nicolas CONATI, Adrien BERGER, Jeannot GROSSE, Jean HENNEQUIN, Georges DURRMEYER, Jean-Louis BORELLA, Robert WEBER, Marie BRUNNER, René VION, André FELTEN, Jean URBANSKI, Raymond HANS, Norbert BEHR, Michel KICHENBRAND, Gilles KUNTZ, René LAGRUE, René BREIT, Claude RIGAUD, Jean PUISSEGUR, Marcel BEITZ, Jean-Paul TINNES, Angel SANTARONI, Larbi HAMIDI, Pierre PANAROTTO, André PAULY, Gabriel PETER, Robert COLOMBANA, Mario MORENA, Raymond TRUTTMANN, Pierre BAREL, Jean KUTLENGA, Albert KINTZINGER, René LEINENVEBER, Gérard SCHMITT, Alain FILET, Edmond KIFFER, Jean LEDRANS, René CARLETTI, Georges OBERLE, Raymond UTERS, François LICHT, Serge JURCZAK, Robert CEGLA, Jean-Marie BLANCHET, Armand MULLER, Bernard LEMOYNE, Jean DIEBOLD, Jean-Paul ZEHNTER, Dominique MELI, Gérard KIFFER, Jean FRANCHINI, Dr. Gilles EDELSON, Emile GIOVACCHINI, Pierre CORDIER, Cécile JUPIN, Henri de BEAUMONT, André EHLY, Roland LANE, Denis SCHILTZ, Paul THILL, Henri CRIDLIG, Yves LAMBERT, Luc CORRADI, Marcel FISNE, Martin KREMER, Emile PRUNEAU, Louis LEGAY, Pierre DEBIEZ, Charles SIMON,

en qualité de délégués suppléants : Frédéric NOAL, Henriette SIMONETTO, Dominique DI GREGORIO, Sylvain SCHWEISSBERGER, Jean PARLOUER, Witold PAWLIK, Lucien SCHAEFER, Angel VOLPE, Jean JAGER, Joseph CIGALE, Gilbert MESSEMBOURG, Joël DAGNEAUX, Pierre RICCI, Roger GUILLAUME, Huguette BACK, Jean-Yves LE CORRE, Roland MISCHLER, Joseph HAMMES, René BECKER, Claude DUCHAUSSOY, Angelo LOVERME, Alexandre JAEGER, André ADAM, Michel FARAUT, Paul DODELLER, Louis SAIVE, François SALIPANTE, Georges WEBER, René DECOTTE, Hubert LECOANET, Claude BASSE, Christian SOMMEN, Daniel CHRISTNACKER, Jean-Louis PASCAL, Mario FERRARI, Alain KREBS, Joseph RICCHIUTI, Marin ORLANDINI, Jean-René KLEINE, J. Charles PAQUET, Marcel WEING-ARTNER, Philippe DOUBLIER, Norbert PRIESTER, Marianne DUDOT, Roland KOHN, Jean SCHERRER, Jacques MICHON, François WIRTZ, André STEINER, René SPET, J. Claude FIACK, Antoine HILD, Lucien JOLIVALT, Jean-Claude RODICQ, Camille BECKEL, Louis HENRION, Jean-Charles NILLES, Dominique MANGIN, Raymond TILLEROT, Paul BREIT, Benoît GRUN, Robert TRITZ, Marcel MANSION, Patrice PRINTZ, Robert RIZZOTTI, René SCHMITT, André DILLENCHNEIDER, René RIFF, Pierre MELLET, Ewald SCHWARTZ, Pierre HIRTZ, Marcel HELD, Julien VAX, Gilbert WAX, René WAGNER, Gérard ZENDER, Christian KOELSCH, Pierre CAPRA, Victor GREGORIUS, Jean-Jacques VEINANT, Jean-Paul LAURENT, Alain OSTER, J.-Jacques BETTEMBOURG, Jean-Claude MULLER, Jean-

MANGIN, Raymond TILLEROT, Paul BREIT, Benoît GRUN, Robert TRITZ, Marcel MANSION, Patrice PRINTZ, Robert RIZZOTTI, René SCHMITT, André DILLENSCHNEIDER, René RIFF, Pierre MELLET, Ewald SCHWARTZ, Pierre HIRTZ, Marcel HELD, Julien VAX, Gilbert WAX, René WAGNER, Gérard ZENDER, Christian KOELSCH, Pierre CAPRA, Victor GREGORIUS, Jean-Jacques VEINANT, Jean-Paul LAURENT, Alain OSTER, J.-Jacques BETTEMBOURG, Jean-Claude MULLER, Jean-Claude D'ACCRISCIO, Alfred MESCOLINI, Alice FREYMANN, Jean-Jacques WEHR, Gabriel AUDIBERT, Paul SIMON, Guy REMY, Jean CROUZIER, Dominique SCHMITT, Paul PALZ, Jean DELECROIX, Renée BAIL, Raymond FRANCHINI, Jean-Paul WEBER, André ROLLAN, Rémy HERDER, Joëlle AST, Achille ROBERT, Germain WIENDERCORN, Antoine DIHE, Jean SAINT-DIDIER, Robert CAVELIUS, Raymond JALABERT, Robert BUTSCHA dans leurs fonctions de Membres du Comité Syndical.

Avant de procéder à l'élection du Président, le Comité a choisi pour Secrétaire Mme Cécile JUPIN, qui sera assistée de deux assesseurs, le plus jeune des membres du Comité, M. Hamidi, et le plus âgé, M. Marchetti.

## ELECTION DU PRESIDENT

### 1er TOUR DE SCRUTIN

Le Sous-Préfet de Thionville, après avoir donné lecture des articles L 163-12 L 122-4 et L 122-9 du code des communes, a invité le comité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	87
A déduire : bulletins blancs ou nuls	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43

Ont obtenu :	voix	Ont obtenu :	voix
Dr Gilles EDELSON	27	M	
M Jean Pierre HEITZ	42	M	
M François ALBANE	16	M	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un 2e tour de scrutin.

### 2e TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	87
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

Ont obtenu :	voix	Ont obtenu :	voix
Dr Gilles EDELSON	39	M	
M Jean Pierre HEITZ	48	M	
M		M	

M. Jean Pierre HEITZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

M. Jean Pierre HEITZ, Président, fait savoir qu'il va être procédé maintenant à l'élection du Bureau du Syndicat.

## ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

### 1er TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 163-12 L 122-4 et L 122-9 du code des communes, a invité le comité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 1er Vice-Président.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	87
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

Ont obtenu :	voix	Ont obtenu :	voix
Dr Gilles EDELSON	54	M	
M Pierre DEBIEZ	33	M	
M		M	

M.le Dr Gilles EDELSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Vice-Président.

## ELECTION DU 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2<sup>e</sup> Vice-Président.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	86
A déduire : bulletins blancs ou nuls	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42

Ont obtenu :	voix	Ont obtenu :	voix
M Patrice FERRARI	21	M	
M Denis SCHILTZ	37	M	
M Vito LARICHIUTTA	24	M	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un 2<sup>e</sup> tour de scrutin.

### 2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	85
A déduire : bulletins blancs ou nuls	6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40

Ont obtenu :	voix	Ont obtenu :	voix
M Denis SCHILTZ	39	M	
M Vito LARICHIUTTA	40	M	
M		M	

M.Vito LARICHIUTTA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>e</sup> Vice-Président.

**ELECTION DES ASSESSEURS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des Assesseeurs.

Seuls huit assesseeurs ayant fait acte de candidature aux huit postes ouverts, ils ont été élus à l'unanimité dans l'ordre suivant :

1er Assesseeur : M Georges DURRMEYER

2e Assesseeur : M François ALBANE

3e Assesseeur : M Larbi HAMIDI

4e Assesseeur : M Jean Marie BLANCHET

5e Assesseeur : M Charles KREBS

6e Assesseeur : M Pierre DEBIEZ

7e Assesseeur : M Alain SKLARCZYK

8e Assesseeur : M René LAGRUE

Mr le Président remercie les membres présents et lève la séance à 20 H 00.

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Et ont signé les membres présents :

Le Président :

Le Secrétaire :

Les Membres du bureau,

Les Membres du Comité Syndical ,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**séance du 1er décembre 1994.**

Membres	Membres en exercice	membres présents	dont titulaires	dont supplants
117	117	80	59	21

**Etaients présents : Membres du Bureau :**

M. Jean-Pierre HEITZ	Président		
M. le Dr. Gilles EDELSON	1er Vice-président	M. Vito LARICCHIUTA	2e Vice-président
M. Georges DURRMEYER	1e Assesseur	M. François ALBANE	2e Assesseur
M. Larbi HAMIDI	3e Assesseur	M. Jean-Marie BLANCHET	4e Assesseur
M. Pierre DEBIEZ	6e Assesseur	M. Alain SZKLARCZYK	7e Assesseur
M. René LAGRUE	8e Assesseur		

**Délégués titulaires :**

M. Raymond ERZ	ALGRANGE	M. Raymond HANS	LUTTANGE
M. Jean-Marie KOLTES	ANGEVILLERS	M. Michel KICHENBRAND	MANDEREN
M. Gérard ROLLINGER	APACH	M. Gilles KUNTZ	MANOM
M. Witold PAWLIK	AUDUN-LE-TICHE	M. Claude RIGAUD	METZERESCHE
M. Bruno DALFOVO	AUMETZ	M. Marcel BEITZ	MONNEREN
M. Gérard SCHADEL	BERTRANGE	M. Jean-Paul TINNES	MONTENACH
M. Gérard IGNACZAK	BOULANGE	M. Gilbert PETER	NEUFCHÉF
M. Armand CHARON	BOUSSE	M. Raymond TRUTTMANN	NILVANGE
M. Claude NILLES	BOUSSE	M. Mario MORENA	NILVANGE
M. Ferdinand FICK	BUDING	M. Pierre BAREL	OTTANGE
M. Etienne SIMON	CONTZ-LES-BAINS	M. Albert KINTZINGER	OULDRENNE
M. Yves ASCHBACHER	DISTROFF	M. Gerard SCHMITT	REMELING
M. Jean-Claude SCHARFF	ELZANGE	M. Alain FILET	RETEL
M. Jean-Marie SCHNEIDER	FONTOY	M. Georges OBERLE	ROSSELANGE
M. Pierre LAUMESFELD	GRINDORFF	M. René CARLETTI	ROSSELANGE
M. José CASTANOS	GUENANGE	M. François LICHT	RUSTROFF
M. Jean-Marie AUBRON	GUENANGE	M. Robert CEGLA	SEREMANGE-ERZANGE
M. Ernest MARCHETTI	HAYANGE	M. Serge JURCZAK	SEREMANGE-ERZANGE
M. Raymond GATTI	HAYANGE	M. Pierre CORDIER	THIONVILLE
M. Roger MULLER	HAYANGE	M. Emile GIOVACCHINI	THIONVILLE
M. Christian SGOMBRI	HAYANGE	M. André EHLI	THIONVILLE
M. Michel BLANCHET	HOMBOURG-BUDANGE	M. Roland LANE	TRESSANGE
M. Raymond GEORGE	HUNTING	M. Henri CRIDLIG	VECKRING
M. Sylvain OBIS	ILLANGE	M. Yves LAMBERT	VITRY-SUR-ORNE
M. André WALLERICH	INGLANGE	M. Marcel FISNE	WALDWEISTROFF
M. Adrien BERGER	KIRSCH-LES-SIERCK	M. Martin KREMER	WALDWISSE
M. Jeannot GROSSE	KIRSCHNAUMEN	M. Charles SIMON	YUTZ
M. Robert WEBER	KOENIGSMACKER	M. Louis LEGAY	YUTZ
Mme Marie BRUNNER	KUNTZIG	M. Emile PRUNEAU	YUTZ
M. Jean URBANSKI	LOMMERANGE		

**Délégués suppléants :**

M. Joseph CIGALE	AUMETZ	M. Paul BREIT	MERSCHWEILLER
M. Gilbert MESSEMBOURG	BERTRANGE	M. Robert RIZZOTTI	MOYEUUVRE-GRANDE
M. Joël DAGNEAUX	BETTELAINVILLE	M. René RIFF	NILVANGE
M. Daniel CHRISTNACKER	HAUTE-KONTZ	M. René WAGNER	RITZING
M. André STEINER	KNUTANGE	M. Gérard ZENDER	ROCHONVILLERS
M. Louis HENRION	MALLING		

**Sont excusés :**

Les délégués des communes d'Audun-le-Tiche, de Russange et de Terville se sont excusés, ainsi que M. BOGUET de Fontoy, M. RIPPLINGER de Halstroff et M. KUTLENGA de Ottange.

**Assistaient en outre :**

M Philippe ROUSTAN et Mme Bernadette VIEUSANGE.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 2 décembre 1994, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 17 H 45 en saluant les membres présents et en confirmant que le quorum est atteint. Il accueille MM HOSTRENKO et MONEGER, représentants d'E.D.F., invités en qualité de conseillers techniques.

M. le Président passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

**1) Convention de concession.**

M. le Président cède la parole aux représentants d'E.D.F. pour une présentation du contenu du cahier des charges et de ses annexes.

M. MONEGER n'expose que la convention de concession soumise à l'approbation du Comité confié à E.D.F. la distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des communes qui se sont associées dans le cadre du Syndicat.

Elle comprend un cahier des charges négocié avec E.D.F. par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.), qui détaille les droits et obligations des cocontractants.

Ce cahier des charges n'est pas, directement, modifiable, seule la durée de la concession (art.30) est décidée par le Syndicat, en général à l'intérieur d'une fourchette allant de 20 ans à 30 ans.

La convention comprend également une annexe 1, qui a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en oeuvre du cahier des charges. Elle précise et adapte au contexte local un document volontairement généraliste. C'est cette annexe 1 qui fait donc réellement l'objet d'une négociation avec E.D.F.

On y détermine :

- Les articles qui, par dérogation, seront renégociables avant le terme de la concession

- Le calcul des redevances de concession. Il s'agit de la redevance de fonctionnement, dite R1, qui couvre les dépenses annuelles de structure du Syndicat, et de la redevance d'investissement, dite R2, qui représente une fraction des dépenses réalisées par les communes pour le service public faisant l'objet de la concession.

Ces redevances sont à l'heure actuelle, évaluées à environs 300.000 Frs/an pour la R1 et à un pourcentage des travaux H.T. réalisés, pour la R2.

- Les règles relatives à l'intégration des ouvrages dans l'environnement : participation d'E.D.F. à l'enfouissement de réseaux (environs 1 M.F. par an), obligations du concessionnaire autour des immeubles classés, en agglomération, hors agglomération.

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter les documents présentés, et d'autoriser son Président à les signer au nom et pour le compte du Syndicat.

M. le Président, après avoir remercié les représentants d'E.D.F. pour leur collaboration soumet au vote l'adoption des documents présentés, en proposant une durée de 30 ans pour la concession.

Après délibération,

Le Comité,

à l'unanimité moins trois abstentions :

- adopte le cahier des charges et ses annexes, tels que présentés.
- autorise M. le Président à signer la convention de concession avec les représentants d'E.D.F..

## **2) Indemnisation du Président et des Vices Présidents.**

M. le Président rappelle que le décret du 29 mars 1993 précise les conditions d'indemnisation des Présidents et Vices Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale. Ce texte indique que s'agissant de syndicats intercommunaux, le montant maximum de l'indemnité mensuelle susceptible d'être allouée au Président est obtenue par la formule suivante :

indemnité de Maire d'une commune de taille équivalente X 0,75 X 0,50

soit 19.068 F (100.000 à 200.000 h, valeur novembre 1994) X 0,75 X 0,50

soit 7.150,50 F/Mois.

L'indemnité des Vices Présidents correspondant à 50 % de celle du Président, elle peut au maximum s'élever à 3.575,25 F/Mois.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les montants à retenir, le Bureau proposant d'allouer au Président l'indemnité maximale autorisée.

M. le Président quitte la séance et confie la direction des débats à Mr DEBIEZ.

Après délibération,

le Comité se prononce majoritairement pour une indemnité s'élevant à 50 % du maximum autorisé par les textes, soit 3.575,25 F mensuels (valeur novembre 1994) pour le Président et 1.787,62 F mensuels pour les Vices Présidents. Ces indemnités seront versées à compter du 1er décembre 1994.

M. le Président reprend sa place et poursuit l'examen de l'ordre du jour.

## **3) Création de deux postes administratifs.**

Le syndicat nécessitant, pour fonctionner correctement, une infrastructure minimale, il est proposé au Comité de s'attacher les services d'un secrétaire administratif (cadre A de la Fonction Publique Territoriale) et d'un agent de bureau (cadre C).

Afin d'éviter l'embauche directe de personnel par le Syndicat, il est suggéré d'avoir recours, à compter du 1er novembre 1994, aux services de deux employés communaux de la Ville de Thionville, indemnisés au titre d'activités accessoires :

Mr ROUSTAN Philippe, Directeur territorial,

Mme VIEUSANGE Bernadette, Adjoint administratif qualifié.

Le Comité décide majoritairement de s'attacher, à compter du 1er novembre 1994, les services des agents proposés et de leur attribuer une indemnité mensuelle respective de 2.000 F et 700 F, au titre d'activités accessoires. Ces indemnités seront majorées en fonction des variations qui affecteront les traitements des fonctionnaires (base de l'indice 100 de la Fonction Publique au 1er novembre 1994).

Après délibération,

Le Comité décide majoritairement de s'attacher, à compter du 1er novembre 1994, les services des agents proposés et de leur attribuer une indemnité mensuelle respective de 2.000 F et 700 F, au titre d'activités accessoires. Ces indemnités seront majorées en fonction des variations qui affecteront les traitements des fonctionnaires (base de l'indice 100 de la Fonction Publique au 1er novembre 1994).

Ces deux agents pourront être contactés en Mairie de Thionville, au 82.82.25.24 pour M. ROUSTAN et au 82.82.25.25 poste 473 pour Mme VIEUSANGE.

#### 4) Règlement intérieur du Comité.

M. le Président présente le projet de règlement intérieur élaboré par le Bureau syndical.

Après délibération,

Le Comité, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur tel que proposé et confie le secrétariat de l'assemblée à M. DEBIEZ.

#### 5) Budget Primitif 1994.

M. le Président propose le budget primitif 1994, qui s'équilibre de la manière suivante:

CHAP/ART.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 1994
609-	Autres fournitures	3.000,00
<u>CHAP 60</u>	<u>DENREES ET FOURNITURES CONSOMMEES</u>	<u>3.000,00</u>
615-	Rémunérations diverses	5.500,00
<u>CHAP 61</u>	<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	<u>5.500,00</u>
638-	Primes d'assurances	4.000,00
<u>CHAP 63</u>	<u>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>4.000,00</u>
641-	Remboursement de frais à d'autres collectivités	4.000,00
<u>CHAP 64</u>	<u>PARTICIPATIONS AU BENEFICE DE TIERS</u>	<u>4.000,00</u>
666-	Indemnités des élus	7.500,00
667-	Frais de mission	1.000,00
<u>CHAP 66</u>	<u>FRAIS DE GESTION</u>	<u>8.500,00</u>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25.000,00</b>
727-	Produits de la concession	25.000,00
<u>CHAP 72</u>	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	<u>25.000,00</u>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25.000,00</b>

Le Président indique qu'il s'agit là d'un budget de démarrage, reposant sur une participation d'E.D.F. calculée sur 1/12e d'une année pleine. Aucune dépense ni recette n'a été prévue en section d'investissement, les sommes correspondantes seront intégrées au budget 1995, une fois que les travaux réalisés par les communes seront recensés.

Après délibération,

Le Comité, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte le budget primitif 1994, qui s'équilibre à 25.000 F, tel que présenté.

**6) Divers.**

Aucun point divers n'ayant été abordé, M. le Président lève la séance à 20 H 00

Pour extrait conforme,  
THIONVILLE, le 11 décembre 1994  
Le Président : Jean Pierre HEITZ